

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

14 FEV. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



19028321

N° d'entreprise : **0652.621.146**

Dénomination

(en entier) : **LEOPOLD 2 CONSTRUCTION**

(en abrégé) : **L2 CONSTRUCTION**

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Criquets 5 à 1170 Watermael-Boitsfort**

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN DEUXIEME GERANT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « LEOPOLD 2 CONSTRUCTION », en abrégé « L2 CONSTRUCTION », dont le siège social est établi à 1170 Watermael-Boitsfort, Avenue des Criquets 5, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0652.621.146, tenue au siège, le cinq février deux mil dix-neuf, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante :

Résolution unique : Nomination d'un deuxième gérant

L'assemblée décide de nommer en tant que deuxième gérant, à compter du 1 février 2019 et pour un terme indéterminé, Monsieur Reyhan Aliev, domicilié à 25 Quinten Metsysstraat 1800 Vilvorde, qui accepte.

Le mandat est exercé à titre gratuit.

L'assemblée donne tous pouvoirs à l'étude des Notaires associés Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles, aux fins de procéder à la publication du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).